

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 08 novembre 2022

Convocation du :	02 novembre 2022
Date d'affichage :	02 novembre 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	18

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault - LE BRIS Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - RUEN Pauline - GUILLEMOT Sébastien- BOQUEHO Stéphanie - POISSON François - AUBRY Charlène - REPERANT Thibault.

Absents excusés : QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE FUR Corentin, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, LE CHANU Fabienne.

Procuration :

LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle

COISY Thierry à POISSON François

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame RUEN Pauline.

Délibération n° 2022/11/74 (nomenclature 7.1). Convention de partenariat entre la Ville de Quintin et la FRMJC Bretagne- Pays de la Loire/ MJC les Quinconces

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Monsieur Jean-Paul HAMON rappelle au conseil municipal que dans le cadre des relations contractuelles entretenues par la Ville de Quintin avec la Fédération Régionale des MJC de Bretagne ainsi que la MJC les Quinconces, il est alloué une subvention annuelle pour le financement du poste de directeur de la MJC les Quinconces et pour accompagner les projets de la structure dans le cadre de ses activités culturelles et associatives.

Le montant de celle-ci (73 204 € en 2020, 72 114 € en 2021, 72 280 € en 2022 et 73 543 € en prévision 2023) est délibéré en conseil municipal. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif chaque année.

Considérant la délibération de la convention relative au fonctionnement de la MJC les Quinconces entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Commune de Quintin pour l'année 2022 et la régularisation du transfert de charges à la Ville de Quintin au titre de la compétence « culture »,

Considérant la précédente délibération n°2019/12/61 en date du 21 décembre 2019 relative à la convention de gestion de poste entre la ville de Quintin et la fédération Régionale des MJC de Bretagne pour la mise à disposition d'un directeur à la MJC de Quintin,

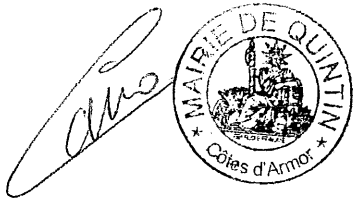
Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de cette convention de gestion pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention tripartite de partenariat entre la Ville de Quintin, la FRMJC et la MJC telle qu'annexée.

Pour expédition certifiée conforme.

Mr Le Maire,
Nicolas CARRO.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Carro', written over a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or tower, surrounded by the text 'MAIRIE DE QUINTIN' at the top and 'Côtes d'Armor' at the bottom, with two small stars on either side.